



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mardi 26 mai 2020 à 20 heures 30
Salle Ponthieu / Stade André Robert – Rue de Condé

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1) Election du Maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints
- 3) Election des adjoints
- 4) Montants des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction particulière
- 5) Délégations consenties au maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 6) Lecture de la Charte de l'élu local

Fait à Montry, le 18 mai 2020

Le Maire,

Françoise SCHMIT

